N° 85-002-X au catalogue
ISSN 1205-8882

Juristat

Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2015-2016

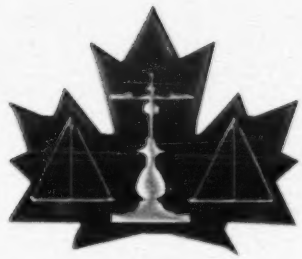

par Julie Reitano
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 1 mars 2017

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2015-2016

par Julie Reitano

Le présent article de *Juristat* offre une vue d'ensemble des services correctionnels pour adultes au Canada en 2015-2016. On y présente des statistiques sur trois indicateurs qui caractérisent l'utilisation des services correctionnels : les comptes quotidiens moyens, les admissions et l'admission initiale. Les comptes moyens donnent un aperçu de la population d'adultes au sein des services correctionnels au cours d'une journée typique; l'admission initiale est un indicateur du nombre d'adultes qui intègrent le système correctionnel au cours de l'année; les admissions permettent de mesurer le cheminement des adultes au sein du système, une admission étant comptée chaque fois qu'un adulte commence une période de détention ou de surveillance au sein de la collectivité ou qu'il passe d'un programme à un autre (voir l'encadré 1).

Les données utilisées dans le présent article de *Juristat* sont tirées de trois enquêtes sur les services correctionnels. Les données sur les admissions proviennent de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes et de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels. Les données sur les comptes quotidiens moyens proviennent du Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes. La couverture des données de ces enquêtes est incomplète pour certaines années. Les exclusions sont indiquées, le cas échéant.

Au Canada, l'administration des services correctionnels pour adultes est une responsabilité que se partagent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le système fédéral est responsable des contrevenants adultes de 18 ans et plus qui purgent une peine de détention de deux ans ou plus. Il est également chargé de la surveillance des contrevenants en liberté conditionnelle au sein de la collectivité (comme les contrevenants en liberté conditionnelle ou d'office). Le système correctionnel des provinces et des territoires est responsable des adultes qui purgent une peine d'emprisonnement de moins de deux ans, de ceux qui sont détenus de façon provisoire (en attente de leur procès ou du prononcé de leur sentence) et de ceux qui purgent une peine au sein de la collectivité, comme la probation.

Le taux d'adultes sous surveillance dans le système correctionnel continue de reculer

- En 2015-2016, au cours d'une journée typique, 120 568 contrevenants adultes en moyenne se trouvaient en détention ou sous surveillance au sein de la collectivité[1] (tableau 1) dans les 11 provinces et territoires déclarants pour lesquels des données sur la détention et sur la surveillance au sein de la collectivité étaient disponibles. Cela représente un taux de 438 contrevenants pour 100 000 adultes[2], en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente[3] et de 16 % comparativement à 2011-2012[4].

- Le nombre d'adultes inculpés d'un crime par la police au Canada a, par contre, augmenté de 3 % en 2015 par rapport à 2014. Ce nombre a toutefois baissé de 1 % par rapport à 2011[5].

- Au cours d'une journée typique dans le système correctionnel fédéral en 2015-2016, 22 956 contrevenants adultes étaient sous surveillance, ce qui représente un taux de 79 contrevenants pour 100 000 adultes. Le taux fédéral a enregistré une diminution de 1 % par rapport à l'année précédente et de 6 % comparativement à cinq ans plus tôt.

- La grande majorité des adultes (80 %) sous surveillance correctionnelle dans les provinces et les territoires en 2015-2016 se trouvaient au sein de la collectivité, comme pour la probation et les condamnations avec sursis. La proportion restante de 20 % était incarcérée[6].

Le taux d'incarcération des adultes demeure stable

- En 2015-2016, on dénombrait en moyenne chaque jour 40 147 adultes en détention : 25 405 se trouvaient dans un établissement de détention provincial ou territorial et 14 742, dans un établissement fédéral[7] (tableau 1).

- Le taux d'incarcération des adultes au Canada — qui représente le nombre quotidien moyen d'adultes en détention (détention après condamnation, détention provisoire et autre type de détention temporaire) pour 100 000 adultes au sein de la population — est demeuré stable en 2015-2016, se fixant à 139 détenus pour 100 000 adultes.

- Le taux d'incarcération des adultes dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux s'est accru de 3 % par rapport à l'année précédente, s'établissant à 88 contrevenants pour 100 000 adultes en 2015-2016. À l'échelle fédérale, le taux d'incarcération a diminué de 4 % par rapport à 2014-2015 pour s'établir à 51 contrevenants pour 100 000 adultes.

- Le taux d'incarcération des adultes dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux a augmenté dans 9 des 13 provinces et territoires déclarants. La hausse a varié entre 1 % en Ontario et un sommet de 23 % au Yukon. Des baisses ont été observées dans 3 secteurs de compétence, l'Île-du-Prince-Édouard affichant la plus forte diminution (-20 %).

- Le taux d'incarcération des adultes a connu des variations d'une province à l'autre. Le Manitoba a affiché le taux d'incarcération le plus élevé à ce chapitre (242 contrevenants pour 100 000 adultes), alors que la Nouvelle-Écosse a enregistré le taux le plus faible (62 contrevenants pour 100 000 adultes) (voir l'encadré 2).

Le nombre d'adultes en détention provisoire continue de dépasser le nombre d'adultes en détention après condamnation

- En 2015-2016, au cours d'une journée typique dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux, 14 899 adultes étaient en détention provisoire ou en attente de leur procès ou du prononcé de leur sentence, alors que à 10 091 adultes étaient en détention après condamnation (tableau 2).

- Au cours des 10 dernières années, le nombre d'adultes en détention provisoire a constamment dépassé le nombre d'adultes en détention après condamnation, représentant 60 % de la population carcérale en 2015-2016 (graphique 1)[8].

- Par rapport à la population carcérale totale[9], 7 des 13 secteurs de compétence ont affiché une proportion plus élevée d'adultes en détention provisoire que d'adultes en détention après condamnation : l'Alberta (70 %), l'Ontario (67 %), le Manitoba (66 %), le Yukon (62 %), la Colombie-Britannique (61 %), la Nouvelle-Écosse (58 %) et les Territoires du Nord-Ouest (51 %).

- Comparativement à 2005-2006, le nombre moyen d'adultes en détention provisoire était supérieur de 35 % en 2015-2016. L'ensemble des provinces et des territoires[10] ont affiché des augmentations, mais les hausses les plus marquées ont été observées au Nouveau-Brunswick (+112 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (+106 %) et au Nunavut (+104 %).

La plupart des adultes sous surveillance au sein de la collectivité sont en probation

- Au cours d'une journée typique en 2015-2016, dans les 11 provinces et territoires ayant déclaré des données sur la surveillance au sein de la collectivité, 96 087 contrevenants adultes faisaient l'objet d'un programme de surveillance au sein de la collectivité, comme la probation et la condamnation avec sursis (tableau 1)[11]. En outre, le Service correctionnel du Canada assurait en moyenne chaque jour la surveillance de 8 215 contrevenants qui se trouvaient en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale, ou qui bénéficiaient d'une libération d'office.

- Dans les services correctionnels provinciaux et territoriaux, le programme de surveillance au sein de la collectivité le plus courant est de loin la probation. Au cours d'une journée typique en 2015-2016, 86 749 contrevenants adultes étaient en probation, ce qui représente 90 % des contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité et 72 % de tous les adultes sous surveillance correctionnelle dans les 11 provinces et territoires déclarants (tableau 2).

- Le taux de contrevenants adultes sous surveillance[12] au sein de la collectivité par les services correctionnels provinciaux et territoriaux s'est situé à 349 contrevenants pour 100 000 adultes en 2015-2016 (tableau 1), en baisse de 4 % par rapport à l'année précédente[13]. À l'échelle fédérale, le taux de contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité a augmenté de 3 %, se situant à 28 contrevenants pour 100 000 adultes.

Pour de nombreux adultes, la détention provisoire constitue le point d'admission initiale au système correctionnel pour adultes

- L'admission initiale — qui permet de mesurer le nombre d'adultes qui commencent une période de surveillance au sein des services correctionnels — donne un aperçu des nouveaux cas qui s'ajoutent à la charge de travail des services correctionnels. En 2015-2016, 83 770 admissions initiales d'adultes aux services correctionnels ont été dénombrées dans les cinq secteurs de compétence déclarants[14] (tableau 3), un nombre semblable à celui des nouvelles admissions enregistré l'année précédente. Par rapport à 2014-2015, Terre-Neuve-et-Labrador a affiché la baisse la plus importante (-4 %), alors que la Colombie-Britannique a fait état de la plus forte augmentation (+4 %).

- La détention provisoire constituait le point d'admission initiale au système correctionnel le plus courant chez les adultes en Ontario (53 % des admissions initiales) et au Nouveau-Brunswick (37 % des admissions initiales).

- La probation représentait le point d'admission initiale le plus courant en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador (39 % et 38 % des admissions initiales, respectivement).

- Le début de la surveillance des personnes en liberté sous caution représentait le point d'admission initiale le plus courant en Colombie-Britannique (55 % des admissions initiales). La Colombie-Britannique est la seule province déclarante qui assure la surveillance des personnes en liberté sous caution.

Les admissions aux services correctionnels pour adultes demeurent stables

- Les admissions sont comptées chaque fois qu'une personne commence une période de surveillance quelconque dans un établissement correctionnel ou sous surveillance au sein de la collectivité et permettent de mesurer le nombre de fois qu'un adulte passe d'un programme de surveillance correctionnelle à un autre. En 2015-2016, 333 196 admissions aux services correctionnels pour adultes en milieu fédéral, provincial et territorial ont été dénombrées dans les 12 provinces et territoires déclarants (tableau 4)[15]. Le chiffre est demeuré pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente, mais il a baissé de 6 % par rapport à cinq ans plus tôt. Les admissions aux services correctionnels provinciaux et territoriaux représentaient 95 % de toutes les admissions aux services correctionnels.

- En 2015-2016, dans les provinces et les territoires, les admissions à la détention ont légèrement augmenté (+2 %), tandis que les admissions à un programme de surveillance au sein de la collectivité ont enregistré une légère baisse (-2 %). Parmi les provinces et les territoires déclarants[16], le recul global le plus important au chapitre de la surveillance correctionnelle a été observé au Nunavut (-21 %). En revanche, les Territoires du Nord-Ouest ont affiché la plus forte augmentation (+21 %) (tableau 4).

- À l'échelle fédérale, les admissions à la détention (détention après condamnation et autre type de détention temporaire) et les admissions à un programme de surveillance au sein de la collectivité se sont toutes les deux accrues de 1 % par rapport à l'année précédente.

Les femmes représentent une faible proportion des admissions aux services correctionnels pour adultes

- En 2015-2016, 16 % des adultes admis aux services correctionnels provinciaux et territoriaux[17] étaient des femmes[18]. Ces dernières représentaient une plus forte proportion des admissions à un programme de surveillance au sein de la collectivité (20 %) que des admissions à la détention (13 %) (tableau 5).

- Dans les services correctionnels provinciaux et territoriaux, les femmes étaient à l'origine de 14 % des admissions à la détention provisoire et de 11 % des admissions à la détention après condamnation.

- À l'échelle fédérale, les femmes représentaient 7 % des admissions à la détention et 8 % des admissions à la détention après condamnation. De plus, elles représentaient 7 % des admissions à un programme de surveillance au sein de la collectivité.

La majorité des admissions sont observées chez les jeunes adultes

- En 2015-2016, les adultes de moins de 35 ans[19] étaient à l'origine de 58 % des admissions en détention aux services correctionnels provinciaux et territoriaux (graphique 2)[20]. Ce pourcentage était inchangé par rapport à cinq ans plus tôt.

- Les constatations au chapitre des admissions à la détention dans les services correctionnels fédéraux étaient semblables, la majorité (52 %) des adultes admis étant âgés de moins de 35 ans.

- Les jeunes adultes sont surreprésentés dans les admissions aux services correctionnels pour adultes, les personnes de 18 à 34 ans représentant 28 % de la population adulte au Canada[21].

- Même si la population carcérale a tendance à être relativement jeune, en 2015-2016, les admissions à la détention des adultes de 50 ans et plus ont augmenté de 22 % dans les établissements de détention fédéraux et de 7 % dans les établissements provinciaux et territoriaux par rapport à cinq ans plus tôt.

Les adultes autochtones représentent 1 admission sur 4 aux services correctionnels provinciaux et territoriaux

- En 2015-2016, les adultes autochtones[22, 23] étaient surreprésentés dans les admissions aux services correctionnels provinciaux et territoriaux; ils représentaient 26 % des admissions[24] alors qu'ils constituaient environ 3 % de la population adulte au Canada[25] (tableau 5). Dans les provinces et les territoires, les constatations étaient semblables pour les admissions à la détention (27 %) et les admissions à un programme de surveillance au sein de la collectivité (24 %).

- Les adultes autochtones étaient à l'origine de 28 % des admissions à la détention et de 26 % des admissions à un programme de surveillance au sein de la collectivité dans les services correctionnels fédéraux en 2015-2016.

- La surreprésentation des adultes autochtones était plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Les femmes autochtones représentaient 38 % des admissions de femmes à la détention après condamnation dans les établissements provinciaux et territoriaux, alors que, chez les hommes autochtones, la proportion correspondante se situait à 26 %. Dans les services correctionnels fédéraux, les femmes autochtones étaient à l'origine de 31 % des admissions de femmes à la détention après condamnation, tandis que, chez les hommes autochtones, la proportion correspondante s'établissait à 23 %.

La période passée dans un établissement provincial ou territorial continue d'être brève

- La période passée en détention a tendance à être courte. En 2015-2016, plus de la moitié (51 %) des contrevenants adultes ayant été libérés[26] de la détention provisoire dans les 12 provinces et territoires déclarants avaient été détenus pendant une semaine ou moins, et plus des trois quarts (76 %) l'avaient été pendant un mois ou moins (graphique 3)[27].

- En 2015-2016, 30 % des contrevenants adultes ayant été libérés de la détention après condamnation en milieu provincial ou territorial avaient été détenus pendant une semaine ou moins, et environ 6 contrevenants adultes sur 10 (59 %) avaient été détenus pendant un mois ou moins (graphique 3).

- La répartition du temps passé en détention après condamnation en 2015-2016 était très semblable à celle observée cinq ans plus tôt, même si la proportion de contrevenants ayant purgé une peine d'une semaine ou moins était légèrement inférieure (28 %) en 2011-2012.

Les dépenses de fonctionnement ont dépassé 4 milliards de dollars en 2015-2016

- En 2015-2016, les dépenses de fonctionnement des services correctionnels pour adultes au Canada se sont chiffrées à plus de 4,6 milliards de dollars, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente, après correction pour tenir compte de l'inflation[28]. Cette diminution est attribuable à la baisse des dépenses fédérales en matière de services correctionnels (-9 %). Les dépenses des provinces et des territoires ont augmenté de 6 % (tableau 6).

- Les dépenses de fonctionnement totales[29] pour les services correctionnels équivalaient à 128 $ par habitant au Canada. De cette somme, un peu plus de la moitié (62 $) a été consacrée aux services correctionnels fédéraux, le reste ayant été dépensé pour les services correctionnels provinciaux et territoriaux (tableau 6).

- Dans les systèmes provinciaux et territoriaux, les services de détention représentaient 80 % de toutes les dépenses en matière de services correctionnels en 2015-2016, même si la population carcérale constituait 63 % de la population totale sous surveillance par les services correctionnels. Les services de surveillance au sein de la collectivité représentaient 15 % des dépenses totales (tableau 6).

- Les coûts associés à la détention des adultes sont habituellement plus élevés au sein du système fédéral. En moyenne, en 2015-2016, les dépenses des établissements s'établissaient à environ 283 $ par jour par contrevenant sous responsabilité fédérale, comparativement à environ 203 $ par jour par contrevenant sous responsabilité provinciale ou territoriale (tableau 6).

Graphique 1
Taux quotidien moyen d'adultes en détention, 2005-2006 à 2015-2016

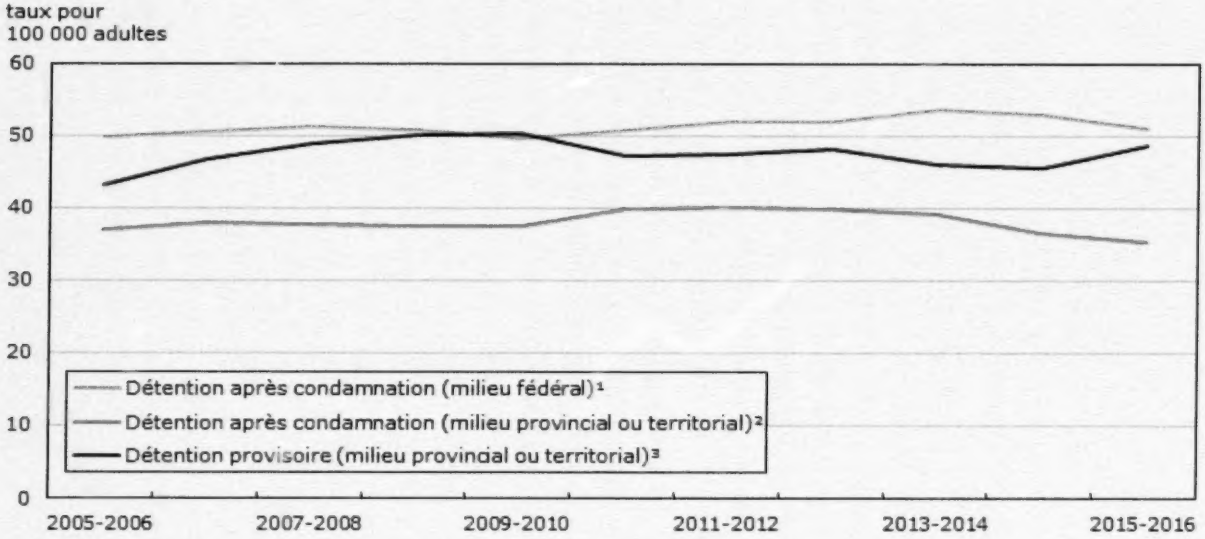

1. Désigne la détention dans un établissement fédéral (deux ans ou plus) des contrevenants ayant été reconnus coupables d'un acte criminel.
2. Désigne la détention dans un établissement provincial ou territorial (moins de deux ans) des contrevenants ayant été reconnus coupables d'un acte criminel. Les comptes d'adultes en détention après condamnation dans les provinces et les territoires comprennent les contrevenants purgeant des peines discontinues.
3. Désigne la détention des personnes en attente d'une nouvelle comparution devant le tribunal. Ces personnes ne se sont pas vu imposer de peine et peuvent être détenues pour un certain nombre de raisons (p. ex. elles risquent de ne pas se présenter le jour de leur comparution, elles représentent un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, elles risquent de récidiver). La détention provisoire relève de la responsabilité des systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux.
Note : Les taux de détention provisoire et de détention après condamnation dans un établissement provincial ou territorial excluent l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données pour une partie de la période visée. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas à ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels de 2015-2016.

Graphique 2
Pourcentage d'admissions d'adultes aux services correctionnels, selon le groupe d'âge, 2015-2016

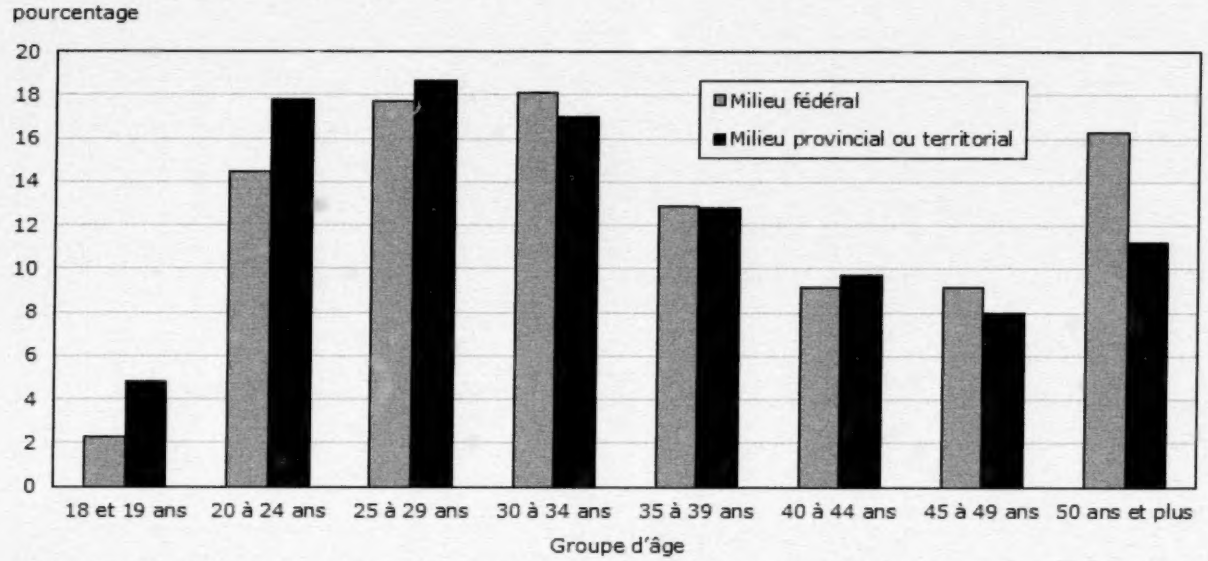

Note : Le total des admissions des provinces et des territoires exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2015-2016.

Graphique 3
Pourcentage de libérations de la détention en établissement provincial ou territorial chez les adultes, selon la durée du séjour en détention, 2015-2016

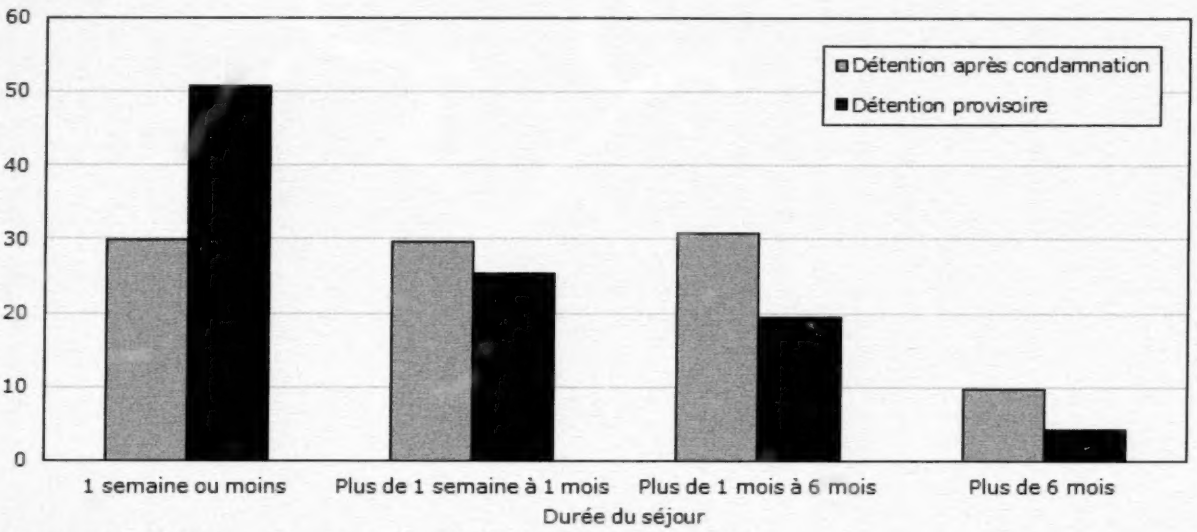

Note : Exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2015-2016.

Encadré 1
Concepts et couverture des enquêtes sur les services correctionnels pour adultes

Les comptes moyens dressent un profil des adultes dans les services correctionnels et représentent le nombre d'adultes en détention ou sous surveillance au sein de la collectivité au cours d'une journée typique. Les responsables des services correctionnels procèdent généralement à des comptes quotidiens des adultes détenus dans leurs établissements et à des comptes mensuels des adultes sous surveillance au sein de la collectivité. Ces chiffres servent à calculer les comptes quotidiens moyens annuels d'adultes détenus et d'adultes sous surveillance au sein de la collectivité ainsi que le coût quotidien moyen par détenu.

L'admission initiale désigne la première fois où un adulte commence une période de surveillance ininterrompue dans le système correctionnel pour adultes. Chaque personne est comptée une seule fois durant son séjour dans le système correctionnel, peu importe les changements subséquents de son statut correctionnel.

Les admissions, aux fins des enquêtes du Centre canadien de la statistique juridique, sont comptées chaque fois qu'une personne commence une période de surveillance quelconque dans un établissement correctionnel ou au sein de la collectivité. Ces données décrivent et mesurent le nombre de fois qu'un adulte passe d'un programme de surveillance correctionnelle à un autre. La même personne peut figurer plusieurs fois dans les comptes d'admissions. Cela se produit lorsqu'elle passe d'un programme correctionnel à un autre (p. ex. de la détention provisoire à la détention après condamnation) ou lorsqu'elle réintègre le système plus tard pendant la même année. Ainsi, les admissions représentent le nombre d'entrées de personnes, au cours d'un exercice, à la détention provisoire, à la détention après condamnation ou à un programme de surveillance au sein de la collectivité, peu importe leur statut correctionnel précédent.

Les provinces et les territoires n'ont pas tous déclaré des données complètes pour 2015-2016. Les secteurs de compétence exclus de certaines analyses parce qu'ils n'ont pas déclaré les données nécessaires à celles-ci sont mentionnés dans l'article. Les données suivantes ne sont pas disponibles :

- les données de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sur les comptes moyens (surveillance au sein de la collectivité et total des services correctionnels);
- les données de l'Alberta sur les comptes moyens pour 2014-2015 (surveillance au sein de la collectivité et total des services correctionnels);
- les données de l'Alberta sur les admissions;
- les données de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sur l'admission initiale.

Les renseignements figurant dans le présent rapport sont tirés de données administratives. Même si les enquêtes sur les services correctionnels reposent sur des concepts et définitions normalisés convenus à l'échelle nationale, il peut, sur le plan de la comparabilité entre les secteurs de compétence, exister des limites attribuables à des différences de fonctionnement des services correctionnels entre ces secteurs de compétence, lesquelles peuvent influer sur l'application uniforme des définitions normalisées. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les secteurs de compétence.

Encadré 2
Le taux d'incarcération au Canada est inférieur à celui de la majorité des pays du G20

En 2015-2016, 41 145 contrevenants, jeunes et adultes[30], étaient incarcérés en moyenne au Canada au cours d'une journée typique, ce qui représente un taux d'incarcération de 115 personnes en détention pour 100 000 personnes. Ce taux était inchangé par rapport à l'année précédente.

Parmi les 19 pays membres du G20 (l'Union européenne est exclue), le Canada se classe au 12e rang au chapitre du taux d'incarcération. Les États-Unis affichent le taux d'incarcération le plus élevé (698 personnes en détention pour 100 000 personnes), tandis que l'Inde a enregistré le taux d'incarcération le plus bas (33 personnes en détention pour 100 000 personnes).

Graphique de l'encadré 2
Taux d'incarcération dans le monde, pays du G20

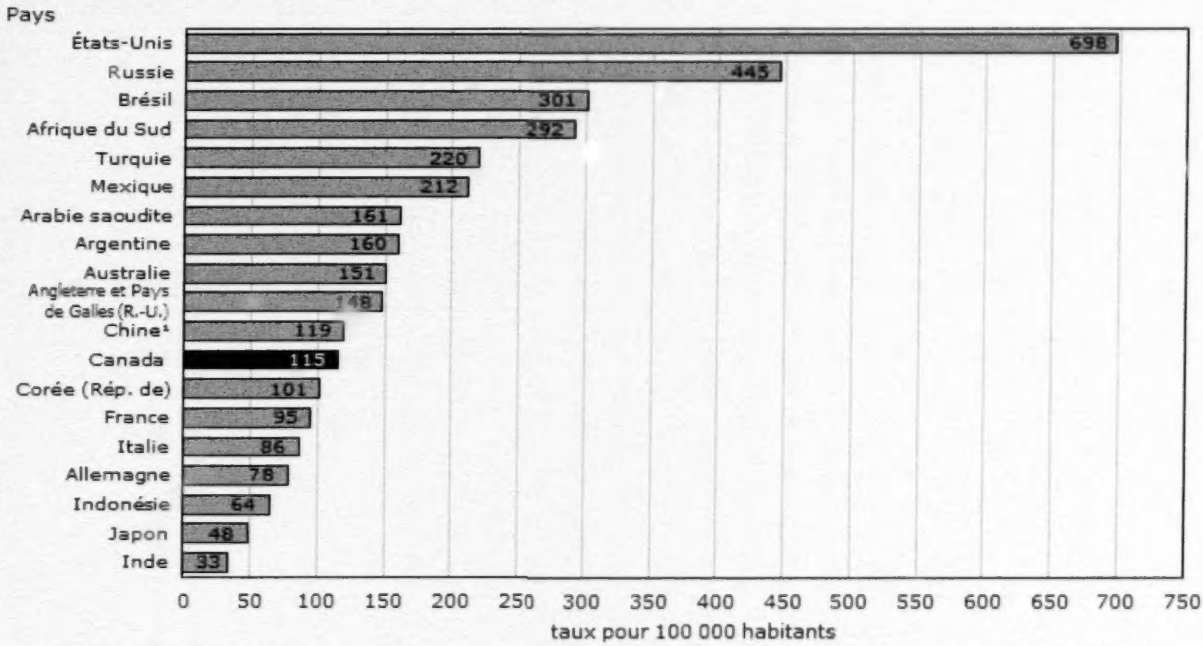

1. Les chiffres pour la Chine comprennent seulement les détenus condamnés. Le nombre de contrevenants en détention avant procès et pour d'autres motifs n'est pas disponible, mais il était supérieur à 650 000 en 2009 (Bureau du procureur suprême de la République).

Note : Les données pour le Canada excluent les jeunes contrevenants du Québec âgés de 12 à 17 ans en raison de l'indisponibilité des données pour la période couverte. Les méthodes utilisées pour dénombrer les contrevenants en détention après condamnation peuvent varier d'un pays à l'autre. À l'exception des données du Canada, les comptes représentent les données recueillies le 8 août 2016 auprès du Centre international d'études pénitentiaires (www.prisonstudies.org/world-prison-brief). L'année de référence peut donc être différente de celle indiquée pour le Canada. Ainsi, les données sont présentées à titre d'information seulement, et il est recommandé de faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons. Les taux sont fondés sur le nombre total de personnes incarcérées (y compris la détention provisoire), jeunes et adultes, et ils sont calculés à partir de l'ensemble de la population. Le G20 est composé de l'Union européenne et de 19 pays, dont les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales font l'examen et discutent des enjeux stratégiques clés touchant l'économie mondiale, autant pour les pays industrialisés que pour les pays en développement.

Source : Walmsley, R. 2011. *World Prison Brief–World Prison Population List* (11e édition), Institute for Criminal Policy Research; Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels de 2015-2016.

Description de l'enquête

L'**Enquête sur les services correctionnels pour adultes** permet de recueillir des données agrégées sur le nombre et les caractéristiques (p. ex. le sexe, le groupe d'âge, l'identité autochtone et la durée du séjour) des admissions aux services correctionnels pour adultes et des libérations de ces services. Les secteurs de compétence suivants ont participé à l'enquête en 2015-2016 : l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

L'**Enquête intégrée sur les services correctionnels** permet de recueillir des microdonnées sur les adultes et les jeunes qui sont sous la surveillance des systèmes correctionnels fédéral, provinciaux et territoriaux. Les données portent sur les caractéristiques sociodémographiques (p. ex. l'âge, le sexe et l'identité autochtone) ainsi que sur la surveillance correctionnelle, y compris les admissions et les libérations selon le statut correctionnel (p. ex. la détention provisoire, la détention après condamnation et la probation). Les secteurs de compétence suivants ont participé à l'enquête en 2015-2016 : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Service correctionnel du Canada.

Le **Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes** permet de recueillir, à partir des systèmes correctionnels pour adultes fédéral, provinciaux et territoriaux, des données agrégées sur les comptes quotidiens moyens des contrevenants en détention et sur les comptes en fin de mois des contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité.

Notes

1. Le Service correctionnel du Canada et l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick dans le cas des données sur la surveillance au sein de la collectivité, ont déclaré des données aux fins du Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes en 2015-2016. Les comptes globaux déclarés couvrent seulement les secteurs de compétence pour lesquels des données étaient disponibles à la fois sur la détention et sur la surveillance au sein de la collectivité.

2. L'analyse des données exclut la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en raison de l'indisponibilité des données.

3. La variation en pourcentage du taux total de 2014-2015 à 2015-2016 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.

4. La variation en pourcentage du taux total de 2011-2012 à 2015-2016 exclut la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

5. Il s'agit du nombre d'adultes inculpés d'une infraction au *Code criminel* (sauf les délits de la route) (tableau CANSIM 252-0051).

6. L'analyse des données exclut la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en raison de l'indisponibilité des données.

7. Les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une permission de sortir sont dénombrés dans les comptes des détenus.

8. Désigne les adultes en détention après condamnation et ceux en détention provisoire seulement. Les adultes visés par un autre type de détention temporaire ne sont pas compris.

9. L'analyse des données exclut les autres types de détention temporaire, comme la détention aux fins de l'immigration, la détention d'un témoin important et la détention par la police, qui représentaient 3 % de la population en détention en 2015-2016.

10. L'analyse des données exclut l'Île-du-Prince-Édouard en raison de l'indisponibilité des données pour 2005-2006.

11. Les comptes et les taux moyens calculés pour la surveillance au sein de la collectivité excluent la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en raison de l'indisponibilité des données.

12. Les comptes et les taux moyens calculés pour la surveillance au sein de la collectivité excluent la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en raison de l'indisponibilité des données.

13. La variation en pourcentage du taux de contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.

14. Les données sur l'admission initiale proviennent des provinces déclarantes suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Colombie-Britannique.

15. L'analyse des données exclut l'Alberta pour 2014-2015 et 2015-2016 en raison de l'indisponibilité des données.

16. À l'exception de l'Alberta, tous les secteurs de compétence ont déclaré des données sur les admissions dans le cadre de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes ou de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels en 2015-2016.

17. L'analyse des données exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.

18. Les caractéristiques (le sexe, l'âge et l'identité autochtone) des adultes sous surveillance correctionnelle sont disponibles pour les données sur les admissions. En raison de la façon dont les admissions sont comptées, la même personne peut figurer plusieurs fois dans les comptes lorsqu'elle passe d'un type de programme de surveillance correctionnelle à un autre. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on interprète les résultats de l'enquête en ce qui concerne l'âge, le sexe et l'identité autochtone des adultes sous surveillance correctionnelle.

19. Les caractéristiques (le sexe, l'âge et l'identité autochtone) des adultes sous surveillance correctionnelle sont disponibles pour les données sur les admissions. En raison de la façon dont les admissions sont comptées, la même personne peut figurer plusieurs fois dans les comptes lorsqu'elle passe d'un type de programme de surveillance correctionnelle à un autre. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on interprète les résultats de l'enquête en ce qui concerne l'âge, le sexe et l'identité autochtone des adultes sous surveillance correctionnelle.

20. L'analyse des données exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.

21. Source : Les chiffres sur les populations sont fondés sur des estimations au 1er juillet 2016 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Ils excluent la population de l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données pour 2015-2016 dans l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

22. Les caractéristiques (le sexe, l'âge et l'identité autochtone) des adultes sous surveillance correctionnelle sont disponibles pour les données sur les admissions. En raison de la façon dont les admissions sont comptées, la même personne peut figurer plusieurs fois dans les comptes lorsqu'elle passe d'un type de programme de surveillance correctionnelle à un autre. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on interprète les résultats de l'enquête en ce qui concerne l'âge, le sexe et l'identité autochtone des adultes sous surveillance correctionnelle.

23. L'expression « identité autochtone » désigne toute personne ayant déclaré être Autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit), et/ou ayant déclaré avoir le statut d'*Indien inscrit* ou d'*Indien des traités*, c'est-à-dire une personne inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada* et/ou ayant déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

24. L'analyse des données exclut les admissions des personnes dont l'identité autochtone était inconnue ainsi que l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.

25. Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages et Recensement de 2011.

26. Les libérations représentent la fin d'un statut correctionnel au sein des services correctionnels et ne signifient pas nécessairement la fin de la surveillance par les services correctionnels. Ainsi, les libérations de la détention provisoire représentent le nombre de cessations de la détention provisoire au cours d'un exercice financier, peu importe le statut correctionnel d'un individu après qu'il soit admis en détention provisoire. Ces libérations comprennent les cas où la détention provisoire était directement suivie d'une peine d'emprisonnement, d'une période de surveillance dans la collectivité ou encore de la libération dans la collectivité sans surveillance.

27. L'analyse des données exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.

28. Les données sur les dépenses ont été corrigées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'Indice des prix à la consommation d'ensemble de 2014 et de 2015 (tableau CANSIM 326-0021).

29. Les dépenses de fonctionnement comprennent l'argent dépensé pour les salaires et traitements, les services professionnels, la formation et les voyages.

30. L'analyse des données pour le Canada exclut les jeunes du Québec en raison de l'indisponibilité des données.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Comptes quotidiens moyens des adultes sous surveillance correctionnelle, selon le secteur de compétence, 2015-2016

Secteur de compétence	Détention[1]		Variation en pourcentage du taux d'incarcération de 2014-2015 à 2015-2016	Surveillance au sein de la collectivité[2]		Variation en pourcentage du taux de surveillance au sein de la collectivité de 2014-2015 à 2015-2016[5]	Total des services correctionnels[3]		Variation en pourcentage du taux global de 2014-2015 à 2015-2016[3]	Variation en pourcentage du taux global de 2011-2012 à 2015-2016[3]
	nombre	taux[4]		nombre	taux[4]		nombre	taux[4]		
Terre-Neuve-et-Labrador	359	82	15	1 610	369	-2	1 968	452	1	-14
Île-du-Prince-Édouard	84	71	-20	824	698	-6	907	769	-8	-11
Nouvelle-Écosse	483	62	-5	..	...	...	..	...	...	...
Nouveau-Brunswick	442	71	8	..	...	...	..	...	...	...
Québec	5 097	76	-2	13 581	202	-2	18 678	277	-2	-4
Ontario	7 960	72	1	43 977	396	-7	51 937	467	-6	-25
Manitoba	2 424	242	0	7 202	719	-5	9 627	960	-4	-4
Saskatchewan	1 812	207	6	6 495	742	16	8 307	948	14	10
Alberta	3 673	112	10	8 767	267	...	12 441	379	...	-15
Colombie-Britannique	2 653	69	9	12 146	316	-4	14 798	385	-2	-16
Yukon	94	317	23	336	1 128	-8	431	1 445	-2	1
Territoires du Nord-Ouest	189	570	8	389	1 172	-13	578	1 742	-4	-33
Nunavut	136	575	6	760	3 222	-13	895	3 797	-10	-28
Total pour le milieu provincial et territorial[3]	**25 405**	**88**	**3**	**96 087**	**349**	**-4**	**120 568**	**438**	**-3**	**-16**
Milieu fédéral[6]	**14 742**	**51**	**-4**	**8 215**	**28**	**3**	**22 956**	**79**	**-1**	**-6**
Total	**40 147**	**139**	**0**	...	...	...	...	...	...	...

.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend la détention après condamnation (y compris les peines discontinues), la détention provisoire et les autres types de détention temporaire.
2. Comprend la probation, la condamnation avec sursis, la libération conditionnelle sous responsabilité provinciale, la libération conditionnelle totale, la semi-liberté, la libération d'office et la surveillance de longue durée. Exclut les autres types de surveillance dans la collectivité et les détenus bénéficiant d'une permission de sortir. Le nombre total et le taux d'adultes sous surveillance au sein de la collectivité en 2015-2016 excluent les adultes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. La variation en pourcentage du taux global de 2014-2015 à 2015-2016 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.
3. Le nombre total et le taux d'adultes sous surveillance correctionnelle en 2015-2016 excluent les adultes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. C'est la raison pour laquelle la somme du total de la « Détention » et du total de la « Surveillance au sein de la collectivité » ne correspond pas au total des services correctionnels. La variation en pourcentage du taux global de 2014-2015 à 2015-2016 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta. La variation en pourcentage du taux global de 2011-2012 à 2015-2016 exclut la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
4. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas à ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.
5. La variation en pourcentage du taux de surveillance dans la collectivité de 2014-2015 à 2015-2016 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.
6. Depuis 2013-2014, les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une permission de sortir sont dénombrés dans le compte des détenus plutôt que dans le compte des contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité.
Note : Des données supplémentaires sont offertes dans CANSIM (tableaux 251-0005 et 251-0006). Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance correctionnelle au cours d'une journée typique. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes de 2015-2016.

Tableau 2
Comptes quotidiens moyens des adultes sous surveillance correctionnelle, selon le type de surveillance et le secteur de compétence, 2015-2016

	Détention provisoire			Détention après condamnation[1]			Probation		
Secteur de compétence	nombre	taux[2]	variation du taux en pourcentage par rapport à 2014-2015	nombre	taux[2]	variation du taux en pourcentage par rapport à 2014-2015	nombre	taux[2]	variation du taux en pourcentage par rapport à 2014-2015[3]
Terre-Neuve-et-Labrador	149	34	48	210	48	-1	1 485	341	0
Île-du-Prince-Édouard	16	13	-5	65	55	-23	819	694	-6
Nouvelle-Écosse	264	34	-20	194	25	25	..	...	...
Nouveau-Brunswick	193	31	31	248	40	-5	..	...	...
Québec	2 373	35	0	2 724	40	-4	10 989	163	2
Ontario	5 222	47	6	2 526	23	-7	41 584	374	-6
Manitoba	1 598	159	2	827	82	-3	6 638	662	-4
Saskatchewan	769	88	15	1 043	119	0	5 133	586	17
Alberta	2 483	76	16	1 043	32	-3	7 755	236	...
Colombie-Britannique	1 611	42	17	1 015	26	-1	10 958	285	-2
Yukon	59	198	30	36	119	12	300	1 008	-9
Territoires du Nord-Ouest	96	289	27	93	281	-6	380	1 144	-10
Nunavut	67	282	18	67	282	-4	708	3 004	-12
Total pour le milieu provincial et territorial[4]	**14 899**	**52**	**8**	**10 091**	**35**	**-4**	**86 749**	**358**	**-3**
Milieu fédéral[5]	..	...	...	**14 742**	**51**	**-4**	..	...	...

.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
1. Les comptes d'adultes en détention après condamnation dans les provinces et les territoires comprennent les contrevenants purgeant des peines discontinues (lorsqu'ils sont dans l'établissement de détention) et les contrevenants purgeant des peines imposées au fédéral, le cas échéant.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les taux de probation excluent la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en raison de l'indisponibilité des données.
3. La variation en pourcentage du taux global de 2014-2015 à 2015-2016 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
4. Les données sur la probation dans les provinces et territoires excluent la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
5. Depuis 2013-2014, les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une permission de sortir sont dénombrés dans le compte des détenus plutôt que dans le compte des contrevenants sous surveillance au sein de la collectivité.
Note : Des données supplémentaires sont offertes dans CANSIM (tableaux 251-0005 et 251-0006). Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance correctionnelle au cours d'une journée typique. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes de 2015-2016.

Tableau 3
Admission initiale des adultes aux services correctionnels, selon le type de surveillance et la province, 2015-2016

Type de surveillance correctionnelle	Terre-Neuve-et-Labrador			Nouvelle-Écosse			Nouveau-Brunswick		
	nombre	pourcentage	variation en pourcentage du nombre par rapport à 2014-2015	nombre	pourcentage	variation en pourcentage du nombre par rapport à 2014-2015	nombre	pourcentage	variation en pourcentage du nombre par rapport à 2014-2015
Détention	**863**	**47**	**6**	**2 434**	**51**	**0**	**2 688**	**67**	**6**
Détention provisoire	534	29	26	1 770	37	-2	1 502	37	7
Détention après condamnation	241	13	-15	438	9	1	905	23	8
Peine discontinue	74	4	-17	222	5	9	83	2	-25
Autre type de détention temporaire[1]	14	1	-30	4	0	...	198	5	6
Surveillance au sein de la collectivité	**973**	**53**	**-11**	**2 340**	**49**	**4**	**1 334**	**33**	**-4**
Probation	690	38	-5	1 877	39	5	965	24	-4
Condamnation avec sursis	283	15	-21	463	10	-1	369	9	-4
Surveillance des personnes en liberté sous caution	..	...	...	..	...	...	..	...	...
Total de la surveillance correctionnelle	**1 836**	**100**	**-4**	**4 774**	**100**	**2**	**4 022**	**100**	**3**

Type de surveillance correctionnelle	Ontario			Colombie-Britannique			Total des services correctionnels[2]		
	nombre	pourcentage	variation en pourcentage du nombre par rapport à 2014-2015	nombre	pourcentage	variation en pourcentage du nombre par rapport à 2014-2015	nombre	pourcentage	variation en pourcentage du nombre par rapport à 2014-2015
Détention	**36 124**	**67**	**0**	**5 365**	**28**	**8**	**47 474**	**57**	**1**
Détention provisoire	28 516	53	1	3 345	18	9	35 667	43	2
Détention après condamnation	3 405	6	-9	462	2	-12	5 451	7	-6
Peine discontinue	2 327	4	1	214	1	17	2 920	3	1
Autre type de détention temporaire[1]	1 876	3	2	1 344	7	12	3 436	4	6
Surveillance au sein de la collectivité	**17 940**	**33**	**-4**	**13 709**	**72**	**2**	**36 296**	**43**	**-2**
Probation	15 875	29	-4	2 650	14	-3	22 057	26	-3
Condamnation avec sursis	2 065	4	-8	533	3	-20	3 713	4	-10
Surveillance des personnes en liberté sous caution	..	...	...	10 526	55	5	10 526	13	5
Total de la surveillance correctionnelle	**54 064**	**100**	**-1**	**19 074**	**100**	**4**	**83 770**	**100**	**0**

.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend les adultes dans les établissements correctionnels des provinces et des territoires qui sont détenus avant comparution, aux fins de l'immigration, ou en raison de manquements aux conditions de la libération conditionnelle ou de la suspension de la libération conditionnelle. Comprend aussi les adultes détenus temporairement sans mandat.
2. Le total des services correctionnels est fondé sur les données des provinces déclarantes suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Colombie-Britannique.
Note : En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total. L'admission initiale désigne la première fois où un adulte commence une période de surveillance ininterrompue dans le système correctionnel pour adultes. Chaque adulte qui intègre le système est compté une seule fois durant son séjour dans le système correctionnel, peu importe les changements subséquents de son statut correctionnel.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels de 2015-2016.

Tableau 4
Admissions d'adultes aux services correctionnels, selon le type de surveillance et le secteur de compétence, 2015-2016

	Détention					Surveillance au sein de la collectivité					Total de la surveillance correctionnelle	
	Détention après condamnation	Détention provisoire	Autre type de détention temporaire[1]	Total	Variation par rapport à 2014-2015	Probation	Condamnation avec sursis	Autre[2]	Total	Variation par rapport à 2014-2015	Total	Variation par rapport à 2014-2015
Secteur de compétence	nombre				pourcentage	nombre				pourcentage	nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	1 038	879	113	2 030	2	1 393	362	..	1 755	-5	3 785	-1
Île-du-Prince-Édouard	511	153	..	664	-12	708	18	186	912	0	1 576	-12
Nouvelle-Écosse	1 838	2 944	241	5 023	-1	2 762	659	1 217	4 638	0	9 661	0
Nouveau-Brunswick	2 392	2 119	535	5 046	7	1 566	507	263	2 336	-3	7 382	3
Québec	10 469	28 972	3 724	43 165	-2	9 141	1 893	11 663	22 697	-3	65 862	-2
Ontario	23 641	46 874	4 804	75 319	0	27 686	3 188	360	31 234	-4	106 553	-1
Manitoba	6 883	13 260	7 515	27 658	5	7 784	926	1 541	10 251	-6	37 909	2
Saskatchewan	4 609	8 274	303	13 186	8	4 972	1 574	3 248	9 794	-7	22 980	1
Colombie-Britannique	10 268	14 679	1 550	26 497	9	9 026	1 933	20 011	30 970	3	57 467	6
Yukon	257	444	8	709	3	316	90	801	1 207	21	1 916	14
Territoires du Nord-Ouest	438	598	..	1 036	27	317	34	118	469	9	1 505	21
Nunavut	427	429	..	856	-20	111	21	490	622	-23	1 478	-21
Total pour le milieu provincial et territorial	**62 771**	**119 625**	**18 793**	**201 189**	**2**	**65 782**	**11 205**	**39 898**	**116 885**	**-2**	**318 074**	**0**
Milieu fédéral[3]	**4 940**	**...**	**2 678**	**7 618**	**1**	**..**	**..**	**7 504**	**7 504**	**1**	**15 122**	**1**
Total pour tous les secteurs de compétence	**67 711**	**119 625**	**21 471**	**208 807**	**-2**	**65 782**	**11 205**	**47 402**	**124 389**	**-2**	**333 196**	**0**

.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend les adultes dans les établissements correctionnels des provinces et des territoires qui sont détenus avant comparution, aux fins de l'immigration, ou en raison de manquements aux conditions de la libération conditionnelle ou de la suspension de la libération conditionnelle. Comprend aussi les adultes détenus temporairement sans mandat.
2. Comprend notamment les ordonnances de travaux communautaires, les libérations conditionnelles sous responsabilité provinciale (Québec et Ontario), les programmes de solutions de rechange à l'amende, la surveillance des personnes en liberté sous caution et les ordonnances de dédommagement. En raison des limites et des différences que présentent les programmes respectifs des secteurs de compétence, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données entre les secteurs de compétence.
3. Comprend les admissions en détention après condamnation en vertu d'un mandat d'incarcération. Les révocations de la mise en liberté sous condition sont comprises dans la catégorie « Autre type de détention temporaire ». La surveillance au sein de la collectivité sous responsabilité fédérale comprend les contrevenants sous surveillance provinciale et territoriale (sauf ceux du Québec et de l'Ontario) et sous surveillance fédérale qui sont en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale. Elle comprend également les contrevenants sous surveillance fédérale qui bénéficient d'une libération d'office.
Note : Des données supplémentaires sont offertes dans CANSIM (tableaux 251-0020 et 251-0028). Les admissions représentent le passage d'un statut correctionnel à un autre. Par exemple, une personne qui passe de la détention provisoire à la détention après condamnation représente une admission en détention provisoire et une admission en détention après condamnation. Les données sur les admissions excluent l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2015-2016.

Tableau 5
Admissions d'adultes aux services correctionnels, selon les caractéristiques de la personne admise, le type de surveillance et le secteur de compétence, 2015-2016

	Détention		Surveillance au sein de la collectivité		Total de la surveillance correctionnelle	
	Femmes	Autochtones	Femmes	Autochtones	Femmes	Autochtones
Secteur de compétence	pourcentage					
Terre-Neuve-et-Labrador	12	26	24	25	18	25
Île-du-Prince-Édouard	16	6	22	6	20	6
Nouvelle-Écosse	13	10	24	6	18	8
Nouveau-Brunswick	13	11	22	10	16	10
Québec	11	5	17	6	13	6
Ontario	13	13	19	11	15	12
Manitoba	19	73	26	57	21	68
Saskatchewan	16	76	23	73	19	75
Colombie-Britannique	11	31	19	27	15	29
Yukon	12	70	20	58	17	62
Territoires du Nord-Ouest	5	86	17	86	9	86
Nunavut	4	100	17	100	9	100
Total pour le milieu provincial et territorial	**13**	**27**	**20**	**24**	**16**	**26**
Milieu fédéral	**7**	**28**	**7**	**26**	**7**	**27**

Note : Des données supplémentaires sont offertes dans CANSIM (tableaux 251-0021, 251-0022, 251-0025, 251-0026 et 251-0028). Les admissions représentent le passage d'un statut correctionnel à un autre. Par exemple, une personne qui passe de la détention provisoire à la détention après condamnation représente une admission en détention provisoire et une admission en détention après condamnation. Le calcul des pourcentages exclut les admissions pour lesquelles l'information était inconnue. Les données sur les admissions excluent l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2015-2016.

Tableau 6
Dépenses de fonctionnement du système correctionnel pour adultes, selon le secteur de compétence, 2015-2016

Secteur de compétence	Administration et services centraux	Détention	Surveillance au sein de la collectivité	Commissions des libérations conditionnelles nationale et provinciales	Total[1]	Variation par rapport à 2014-2015[2]	Coût quotidien moyen par détenu en 2015-2016[3]	Coût par habitant en 2015-2016[4]
	milliers de dollars					pourcentage	dollars	
Terre-Neuve-et-Labrador	368	32 148	4 319	...	36 835	6	245	70
Île-du-Prince-Édouard	444	8 407	1 380	...	10 231	3	274	70
Nouvelle-Écosse[5]	4 540	45 081	8 260	...	57 882	19	255	61
Nouveau-Brunswick	1 334	31 591	3 988	...	36 913	2	195	49
Québec	10 716	398 438	72 595	4 690	486 439	3	214	59
Ontario	73 091	627 740	115 060	2 233	818 123	2	215	59
Manitoba	4 559	180 950	19 922	...	205 431	6	204	159
Saskatchewan	5 697	110 061	15 117	...	130 875	3	166	115
Alberta[6]	7 999	191 447	40 162	...	239 608	32	142	57
Colombie-Britannique	12 206	196 347	55 012	...	263 565	3	202	56
Yukon	359	10 936	2 280	...	13 575	4	316	363
Territoires du Nord-Ouest	1 377	26 868	4 182	...	32 428	8	388	736
Nunavut	6 332	27 668	3 172	...	37 172	2	558	1 007
Total pour le milieu provincial et territorial	**129 021**	**1 887 683**	**345 449**	**6 922**	**2 369 076**	**6**	**203**	**66**
Milieu fédéral[7]	**..**	**1 363 884**	**137 302**	**46 300**	**2 235 401**	**-9**	**283**	**62**
Total pour tous les secteurs de compétence	**..**	**..**	**..**	**53 222**	**4 604 476**	**-2**	**232**	**128**

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. En raison de l'arrondissement, le total pourrait être légèrement différent de la somme des dépenses selon le secteur. En ce qui concerne les dépenses fédérales, le total comprend des dépenses de fonctionnement inconnues.
2. La variation en pourcentage est calculée en dollars constants en fonction de l'Indice des prix à la consommation d'ensemble de 2014 et de 2015 (tableau CANSIM 326-0021).
3. Le coût quotidien moyen par détenu est calculé en fonction des coûts de fonctionnement des établissements (détention) et du compte réel des détenus en établissement (qui représente les personnes en détention après condamnation ou en détention provisoire ou celles qui sont autrement tenues par la loi d'être en détention et qui sont présentes au moment du dénombrement) provenant du Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.
4. Le coût par habitant correspond aux dépenses de fonctionnement totales des services correctionnels divisées par la population totale au 1er juillet 2014. Les dépenses de fonctionnement totales excluent les dépenses en immobilisations. Les méthodes de calcul des dépenses peuvent varier d'un secteur de compétence à l'autre. Les coûts peuvent également varier en fonction du nombre de contrevenants admis aux services correctionnels et de la durée des peines. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les coûts par habitant d'un secteur de compétence à l'autre.
5. En 2015-2016, les coûts quotidiens moyens par détenu ont augmenté de 34 % en Nouvelle-Écosse. L'augmentation est attribuable à une hausse des coûts de fonctionnement des établissements découlant de l'ouverture d'un nouvel établissement ainsi qu'à une baisse du compte réel des détenus en établissement en 2015-2016.
6. Depuis 2015-2016, la déclaration des données sur les dépenses de fonctionnement pour l'Alberta a été modifiée selon la méthode actuelle utilisée par le Centre canadien de la statistique juridique pour toutes les catégories : administration et services centraux, établissements, détention et surveillance au sein de la collectivité. Avant 2015-2016, les données sur les dépenses de fonctionnement pour l'Alberta excluaient les cotisations de l'employeur, les salaires et les coûts des employés contractuels. En raison de ces exclusions et de l'augmentation de la population carcérale en Alberta, les dépenses de fonctionnement et les coûts par jour (les coûts quotidiens moyens par détenu) en 2015-2016 sont plus élevés que ceux des années précédentes. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on effectue des comparaisons avec les données des années précédentes.
7. Les dépenses du Service correctionnel du Canada (SCC) pour 2015-2016 comprennent celles de CORCAN (un organisme de service spécial du SCC). Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les données des années précédentes.

Note : Des données supplémentaires sont offertes dans CANSIM (tableau 251-0018).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2015-2016.